

SUCRE : DES DECISIONS ADAPTEES A LA SITUATION DES MARCHES

Les Planteurs de betteraves se félicitent des décisions prises par la Commission européenne d'autoriser des exportations de sucre Hors Quota de la récolte 2009, au-delà du plafond fixé par l'OMC, et de ne pas réduire à nouveau les quotas de production.

La décision en faveur de l'exportation s'imposait compte-tenu de l'importance du volume de production de sucre disponible dans l'Union européenne et du niveau élevé des prix mondiaux.

Cette décision prise par la Commission, suite aux demandes pressantes des Planteurs de betteraves, relayées par le Ministère de l'Agriculture, va ainsi éviter de stocker du sucre dans l'Union européenne et plus particulièrement en France, et va aussi permettre une bonne valorisation des betteraves excédentaires correspondantes.

« Nous attendions ces décisions. Pour les exportations, le fait que cela intervienne dès à présent va permettre de saisir des opportunités sur le marché mondial pour écouler la totalité de la récolte 2009/10. C'est un élément positif pour nos comptes d'exploitation » a déclaré Eric Lainé, Président de la CGB.

Contact presse :
Carine ABECASSIS
Responsable Communication
Confédération Générale des Planteurs de betteraves
tel. 01 44 69 41 36
cabecassis@cgb-france.fr